

ANAIS IMMOBILIER
2 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 31250 REVEL
GESTION-LOCATION-TRANSACTION-RECHERCHE DE BIENS
PERSONNALISEE



Ventes – Barème à compter du 01 Octobre 2024

Honoraires de transaction maximum (Hors cas particulier* - Voir ci-dessous)

Prix de vente Net Vendeur	Honoraires TTC
De 0 à 20 000 €	3 000.00 €
De 20 001 à 40 000 €	4 000.00 €
De 40 001 à 100 000 €	8.00 %
De 100 001 à 160 000 €	6.00 %
De 160 001 à 399 000 €	5.00 %
De 399 001€ à 450 000 €	4.00 %
Vente supérieure à 450 001 €	3.00 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat.
Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.

Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce et dans le mandat.

***Recherche personnalisée de bien dans le cadre d'un mandat de recherche :7% du prix de vente.**

SASU ANAIS IMMOBILIER au capital de 1000€ - RCS TOULOUSE 844 797 753 00010 domiciliée au 2 Boulevard de la république 31250 Revel Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle CPI 3101 2019 000 040 017 délivrée par la CCI de Toulouse – Activités : Transaction et Gestion – GARANTIE FINANCIERE SOCAF- 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS Garantie financière Transaction 110 000 € Garantie financière Gestion : 220 000 € Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

ANAISS IMMOBILIER
2 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 31250 REVEL
GESTION-LOCATION-TRANSACTION-RECHERCHE DE BIENS
PERSONNALISEE

Locations - Barème à compter du 01 Octobre 2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Montant maximal des honoraires de visite du logement, de constitution du dossier et de rédaction du bail (Décret du 1^{er} Aout 2014):**
Charge Locataire : Zone très tendue : 12€ TTC/ m² Zone tendue : 10€ / m² TTC Autre zone : 8€ TTC / m² de la surface habitable.
Charge Bailleur : Zone très tendue : 12€ TTC/ m² Zone tendue : 10€ / m² TTC Autre zone : 8€ TTC / m² de la surface habitable.
- **Montant maximal des honoraires d'établissement de l'état des lieux d'entrée (Décret du 1^{er} Aout 2014):** 3 € TTC / m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC / m² de surface habitable à la charge du bailleur

Les frais d'état des lieux sont exigibles au jour de l'état des lieux
Les honoraires sont exigibles au jour de la signature du bail.

Honoraires maximum pour les baux à usage professionnel ou commercial :

- 2 mois de loyers TTC à la charge du locataire
- 1 mois de loyers à la charge du bailleur

Gestion locative – Barème à compter du 01 Octobre 2024

Honoraires de gestion maximum :

8% TTC du loyer mensuel, à la charge du bailleur, sur toute somme due par le locataire, ainsi que sur toute somme encaissée à titre de subvention, indemnité, ou autre.

Nous consulter pour la gestion de plusieurs lots avec taux dégressif* (*limité à 4%ttc).

- Déclaration et gestion de(s) sinistre(s) : 50 € TTC
- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 30 € TTC
- Renouvellement de l'état des risques et pollutions si la date est supérieure à 6 mois : 25 € TTC
- Lettre de délivrance pour congés pour vente ou reprise du logement : 200€ TTC

Rédaction d'avis de valeur Vente/Gestion/Location :

- 250€ TTC maximum par bien à la charge du demandeur.

SASU ANAIS IMMOBILIER au capital de 1000€ - RCS TOULOUSE 844 797 753 00010 domiciliée au 2 Boulevard de la république 31250 Revel Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle CPI 3101 2019 000 040 017 délivrée par la CCI de Toulouse – Activités : Transaction et Gestion – GARANTIE FINANCIERE SOCAF- 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS Garantie financière Transaction 110 000 € Garantie financière Gestion : 220 000 € Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.